

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 21-DCM-DGS-021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 29 MARS à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à huis-clos, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021.

**OBJET DE LA DELIBERATION : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020, DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER — Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Jacques PAGANELLI - Emilie ROY — Serge VENNET – Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE – Eric GALIANO - Thomas MICHEL — Cédric GINER — Bernard PEZERY – Martine CABOT – Denis TENDIL – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME - Valérie POZZO DI BORGO.

**POUVOIRS** : Marine DESIDERI à Hervé STASSINOS - Marine BRONDINO à Armand CABRERA - Eric JOFFRE à Bernard PEZERY.

**ABSENT** : Hervé STASSINOS – Marine DESIDERI.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY

=====

**Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :**

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour un exercice donné.

Le projet de délibération présenté propose au Conseil l'approbation du Compte Administratif 2020.

## LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses totales de fonctionnement au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 13 326 123,25 € (+0,5% par rapport à 2019) et les recettes totales de fonctionnement à 14 699 249,13 € (+1,1%), soit un résultat comptable de 1 373 125,88 €.

### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles sont de 11 344 465,96 € en diminution par rapport à 2019 (11 708 019,83 €). Cette diminution s'explique notamment par la crise sanitaire et le ralentissement des dépenses.

**Les charges à caractère général (chapitre 011)** s'établissent à 2 339 798,80 € en diminution de 12,8%. Elles correspondent à l'ensemble des frais de fonctionnement des services et équipements municipaux et comprennent en 2020 l'acquisition des masques et autres dépenses exceptionnelles liées au covid 19.

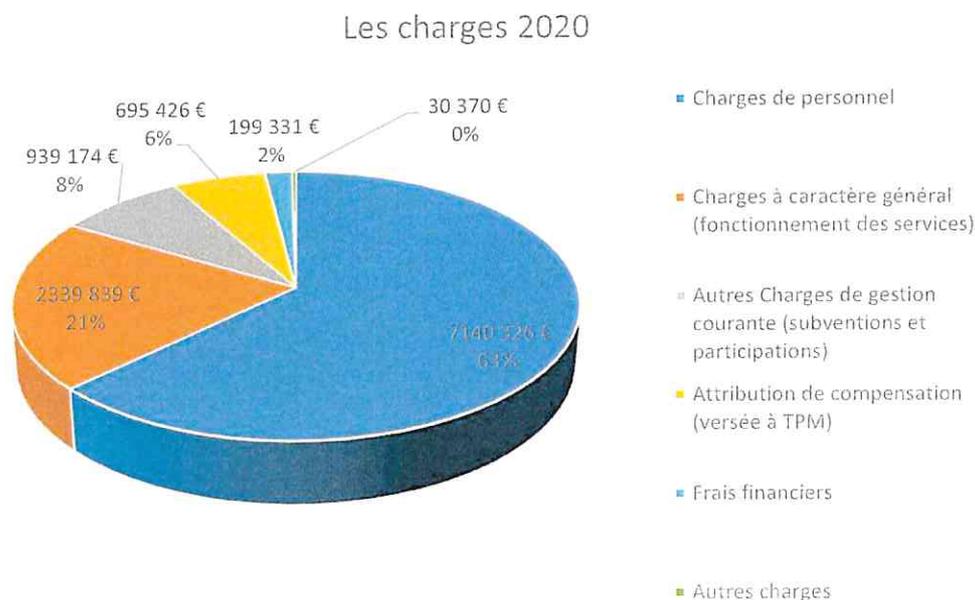
**Les charges de personnel (012)** représentent 7 140 326,09 €, soit une augmentation de 1,6%, ce qui dénote une maîtrise de la masse salariale.

**Les atténuations de produits (014)** représentent 695 426 €. Il s'agit de l'attribution de compensation versée à TPM.

**Les autres charges de gestion courante (65)** s'élèvent à 939 174,07 €. Il s'agit du paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés et des indemnités des conseillers municipaux.

**Les charges financières (66)** s'élèvent à 199 330,91 € en diminution de 13% par rapport à 2020.

**Les charges exceptionnelles (67)** pour 30 410,09 € sont essentiellement constituées d'annulations de titres sur exercices antérieurs ainsi que des bons de Noël distribués pour le soutien des commerçants pradétans.



## Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 558 950,61 € :

**Les Produits des services (70)** représentent 956 290,40 €, en baisse, compte tenu de l'annulation des animations et festivités depuis mars 2020.

### **Les impôts et taxes (73)**

Le produit des 3 taxes ménages est en augmentation de 2,7% à 9 028 361 €. La taxe additionnelle sur les droits de mutation est en augmentation de 33 % à 1 166 909,19 € suite à des ventes exceptionnelles intervenues en 2020. Les autres ressources de ce chapitre (FPIC, DSC, TCFE...) sont stables.

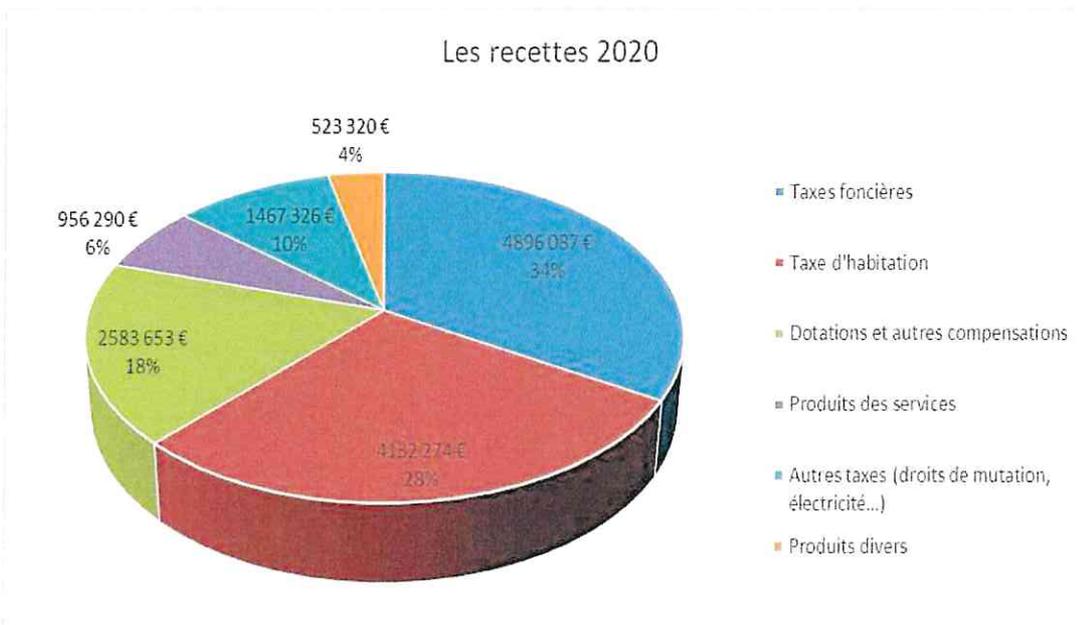
### **Les dotations et participations (74)**

Ce poste s'établit à 2 330 691,35 € contre 2 024 920,37 € en 2019. Il comprend notamment la DGF, les allocations compensatrices ainsi que la participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au titre de la prestation sociale ordinaire (PSO) pour la petite enfance et la jeunesse. Une aide exceptionnelle a été versée par la CAF pour le soutien des structures petite enfance durant la crise sanitaire.

### **Les autres produits de gestion courante (75)**

Ce poste s'établit à 98 835,28 € et correspond essentiellement aux revenus des immeubles

**Les produits exceptionnels (77)** s'élèvent à 321 707,21 € correspondant pour l'essentiel à la cession foncière avenue Ganzin.



## **L'endettement**

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à 5 970 764,04 €, ramené à 573 € par habitant pour une moyenne des communes de la même strate de 850 € (Source DGFIP 2019 - population Insee).

**Les dépenses d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent 3 242 833,22 € dont 785 434,93 € de remboursement d'emprunts. Les travaux en régie réalisés par les services municipaux s'élèvent à 118 074,47 €.

Les **immobilisations incorporelles (20)**, **immobilisations corporelles (21)** et **immobilisations en cours (23)** représentent 1 897 359,01 €. Il s'agit notamment des études et travaux concernant l'Eglise St Raymond, la rénovation énergétique de l'Hôtel de ville, le groupe scolaire Marcel Pagnol, le jardin Lantrua, le nouveau local de la police municipale ou encore l'acquisition de pièges à moustiques.

Les **subventions d'équipement versées (204)** s'établissent à 558 439,28 €. Elles se composent de l'attribution de compensation d'investissement versée à TPM pour 437 791 € et des subventions versées pour la réhabilitation de façades pour 120 648,28 €.

**Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 420 870,02 € et sont composées notamment de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 500 000 €, des subventions d'investissement (627 946,61 €) et du FCTVA (275 149,00 €).

***Le résultat d'exécution***

Le budget principal présente un excédent brut de clôture de 3 497 382,24 € et un excédent net, c'est-à-dire incluant les restes à réaliser, de 3 305 032,88 €.

<b>CA 2020</b>	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	- 814 679,99	3 419 540,78	2 604 860,79
Affectation du résultat à l'investissement		1 500 000,00	1 500 000,00
Résultat de l'exercice	1 019 395,57	1 373 125,88	2 392 521,45
Résultat brut de clôture	204 715,58	3 292 666,66	3 497 382,24
Solde des restes à réaliser	- 192 349,36		- 192 349,36
Résultat net de Cloture	12 366,22	3 292 666,66	3 305 032,88

**Budget annexe de la Régie des transports routiers**

<b>CA 2020</b>	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	131 887,51 €	50 849,68 €	182 737,19 €
Affectation du résultat à l'investissement	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	24 244,93 €	15 816,80 €	40 061,73 €
Résultat brut de clôture	156 132,44 €	66 666,48 €	222 798,92 €
Solde des restes à réaliser	- €		- €
Résultat net de Cloture	156 132,44 €	66 666,48 €	222 798,92 €

*Annexes : compte administratif 2020 du budget principal et du budget annexe de la régie des transports.*

- *Monsieur le Maire propose que les comptes administratifs soient votés ensemble, ce que les membres du conseil municipal acceptent.*
- *Madame Valérie RIALLAND, 1<sup>ère</sup> adjointe, assure la présidence de la séance, Monsieur le Maire s'étant retiré.*

- *Madame Marine DESIDERI sera notée absente pour ce vote étant donné qu'elle a attribué son pouvoir à Monsieur le Maire.*

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

31 voix POUR.

2 ABSENTS : Hervé STASSINOS, Marine DESIDERI.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Sig  
Mo

Signé par : Hervé STASSINOS  
Date : 01/04/2021  
Qualité : MAIRE



OS

<p><b>CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE</b></p> <p><b>LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS</b></p> <p>- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>).</p> <p>- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire</p> <p>Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.</p>
---